

## Aide à la téléassistance

<b>Objectif de l'aide</b>	Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et leur permettre de s'équiper en conséquence
<b>Public</b>	Habitants de Beaucouzé âgés de plus de 65 ans
<b>Forme de l'aide</b>	Aide financière à l'équipement d'une téléassistance
<b>Conditions de ressources</b>	Avoir un quotient familial CAF inférieur ou égal à 500 €
<b>Procédure de demande</b>	<p>La demande est à faire auprès du CCAS. Etude de la situation lors d'un rendez-vous à l'aide des documents demandés</p> <p>La demande est à renouveler par le bénéficiaire</p>
<b>Montant</b>	Prise en charge de 50% de l'abonnement dans la limite de 200 euros par an
<b>Mise en œuvre de l'aide</b>	L'aide est versée au bénéficiaire en fin d'année civile sur justificatif des factures acquittées.